

# BURKINA FASO



Discours de Son Excellence Monsieur Ablassé Ouédraogo  
Ministre des Affaires Etrangères du Burkina faso  
à la Conférence d'Ottawa sur la signature du Traité  
d'Interdiction des Mines Antipersonnel  
et du Forum d'Action contre les Mines  
(Ottawa, le 03 décembre 1997)

(Sous réserve de modifications)

Honorables Invités;  
Mesdames et Messieurs;

Il y a quinze mois se tenait ici même à Ottawa, la conférence stratégique internationale sur l'interdiction complète des mines antipersonnel. Au terme de cette conférence, les participants ont réaffirmé leur volonté de parvenir le plus rapidement possible soit au plus tard en décembre 1997 à la conclusion d'un accord légalement contraignant pour interdire la production, l'entreposage, le transfert et l'utilisation des mines antipersonnel, armes qui continuent de tuer et de mutiler des milliers de personnes, pour la plupart des civils innocents et sans défense et cela, même après les hostilités.

Le "Processus d'Ottawa" initié pour relever un tel défi a abouti, dans les délais, à l'issue de l'historique conférence diplomatique d'Oslo, à l'adoption du texte de la Convention "Sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction". C'est cette Convention qui est soumise aujourd'hui à notre signature.

En matérialisant, par cette signature, leur volonté à être désormais liés par cette norme internationale humanitaire, les Etats signataires offrent aux populations des Etats et des zones vierges de mines antipersonnel, leur plus précieux cadeau de fin d'année : l'espoir de vivre mieux sans le spectre traumatisant de cette arme aveugle appelée "l'arme des lâches". Ils offrent par la même occasion aux citoyens des Etats et des zones déjà infestés par les mines antipersonnel, l'assurance d'une assistance plus accrue de la communauté internationale pour faire face aux ravages de ce diabolique fléau.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Burkina Faso se félicite de la mobilisation exemplaire qui a caractérisé le Processus d'Ottawa. Elle traduit la prise de conscience d'un destin commun menacé et la nécessaire solidarité pour y faire face, deux facteurs qui donnent un sens aigu à la coopération entre les Nations et entre les hommes.

Ma délégation voudrait joindre sa voix à celle des milliers de familles endeuillées et à celle des handicapés à vie par les mines, pour adresser nos sincères remerciements aux acteurs du Processus d'Ottawa pour la qualité de la Convention qu'ils ont mis à la disposition du monde, laquelle met désormais hors-la-loi ces engins de mort.

Mon pays voudrait également saisir l'opportunité de cette cérémonie pour adresser, ses chaleureuses félicitations à tous ceux qui ont apporté leurs contributions pour que cette étape soit atteinte. Ces félicitations sont particulièrement destinées à Campagne Internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL), aux ONG qui la composent et à son infatigable coordinatrice Madame Jody Williams ainsi qu'aux femmes et aux hommes de bonne volonté qui les animent. Le prix Nobel 97 qui vient de leur être attribué constitue à cet égard la preuve éclatante de la dimension humanitaire du travail accompli.

Nos félicitations vont aussi au Gouvernement du Canada qui, fidèle à sa tradition de générosité et d'humanisme, n'a ménagé aucun effort pour que la Convention soit signée réalisant ainsi l'attente des nombreux participants à la Conférence d'Ottawa de 1996. Elles vont aussi aux différents gouvernements dont les contributions ont permis à mon pays de prendre part à toutes les conférences qui ont jalonné ce processus.

L'étape que nous allons franchir avec la signature de la Convention a offert des tribunes pour une sensibilisation plus accrue du monde sur les méfaits des mines antipersonnel et l'urgence de leur éradication.

Cependant, elle n'aurait toute sa signification que si les quarante ratifications requises pour que la convention entre en vigueur étaient rapidement obtenues et cette nouvelle norme universelle unanimement acceptée.

C'est dire que la seconde étape qui s'ouvre exigera, pour être couronnée de succès, une mobilisation plus grande de tous les Etats et de toutes les ONG, afin qu'une fois en vigueur la Convention soit applicable à tous.

Elle exigera également des liens plus solides entre ses principaux artisans pour une efficacité plus grande de leurs efforts.

A cet égard, il est réconfortant de constater que parallèlement à cette cérémonie solennelle de signature, des tables rondes se tiennent avec pour but d'élaborer un programme d'actions contre les mines pour l'application de la Convention.

Le Burkina Faso confirme son engagement à participer à tous les niveaux à cette lutte pour l'éradication des mines antipersonnel. Dans ce cadre, il assumera toutes ses responsabilités de signataire originaire de la Convention et marque sa disponibilité à participer à toutes manifestations ou actions visant à sa promotion.

Ma délégation voudrait enfin adresser ses sincères remerciements aux organisateurs pour la qualité de l'accueil, des conditions de séjour et de travail dont elle a bénéficié.

Je vous remercie